

**DÉCISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 25  
 Nombre de membres présents : 23  
 Nombre de votants : 23  
 Date de la convocation : 24 mars 2023  
 Date de publication : 06 avril 2023

**Membres présents :**

Monsieur Jean-Pascal FICHERE	Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE	Madame Joëlle LEPETZ
Monsieur Dominique MICHAUD	Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Madame Isabelle MANGIN
Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Monsieur Christophe MONNERET	Monsieur Jacques PECHINOT
Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Monsieur Jean-Yves ROY	Monsieur Thomas RYAT
Monsieur Olivier MEUGIN	Madame Séverine CALINON	Monsieur Julien STOLZ
Monsieur Bernard GUERRIN	Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	Madame Hélène THEVENIN
Monsieur Grégory SOLDAVINI	Madame Marie-Rose GUIBELIN	Monsieur Dominique TRONCIN
Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Monsieur Maurice HOFFMANN	

**Membres excusés :**

Madame Nathalie JEANNET                      Monsieur Jean-Luc CROISERAT

**Décision DB15/23**

**Objet : Renouvellement de domiciliation au Centre d'Activités Nouvelles pour la société ABC Téléphonie et renouvellement avec changement de local pour la société Solu'Fret**

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose aux entreprises la mise à disposition de bureaux et d'ateliers au Centre d'Activités Nouvelles.

Cette pépinière a pour but de favoriser la création et l'insertion économique d'entreprises en leur fournissant des locaux et des services adaptés pendant la période de début d'activité.

Les conventions proposées ne pourront être exécutées au-delà de la durée strictement nécessaire à l'acquisition par les entreprises de leur autonomie en matière de locaux d'exploitation et d'équipements administratifs. En conséquence, les entreprises s'engagent à quitter les locaux dès la fin de cette période afin de permettre l'accueil de nouvelles entreprises et le respect de « l'esprit pépinière ».

Il est proposé de procéder aux renouvellements suivants :

<b>Renouvellement avec changement de local</b>										
Société	Atelier	Tarif m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	Bureau	Tarif m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	Mensuel TTC	Début	Fin	
SOLU'FRET				du C3 vers le E6	7,80	29	271,44	01/04/21	31/03/24	
<b>Renouvellement domiciliation</b>										
ABC TELEPHONIE	Domiciliation						60	01/03/21	28/02/24	

En cas d'accord et conformément à la délibération n° GD145/22 du 22 décembre 2022 fixant les tarifs communautaires pour l'année 2023, les preneurs devront s'acquitter mensuellement d'un loyer TTC précisé dans le tableau ci-dessus.

Les prestations annexes seront facturées en supplément en fonction de leurs utilisations et selon les tarifs définis par cette même délibération.

Les recettes seront inscrites au Budget Principal 2023.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** les dispositions des conventions de services à conclure avec les sociétés désignées ci-dessus au titre de la période de référence suivant le modèle ci-annexé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions, ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

SCRUTIN            POUR : 23  
                          CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente décision sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources / Finances
- Pôle AAT / Développement Économique
- Société ABC Téléphonie
- Société Solu'Fret

*Fait à Dole, le 30 mars 2023.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,*



*Jean-Pascal FICHERE.*